

Lors d'un repas chez des amis, une relation commune m'a raconté le traitement subi par Mme Gislaine Duret, ravivant des blessures personnelles.. Je fus arrêté cinq ans en longue maladie pour dépression. De fait, seule la retraite mit fin à ce statut. Le Tribunal Administratif de Nantes condamna la ville de Cholet à me verser 5000€ de dédommagements plus 1200 € pour les frais de justice, en reconnaissance de la "volonté de nuire" de mes employeurs. Depuis que je suis sorti du contexte Ville/Agglomération ma santé mentale est totalement revenue. Par contre j'en garde des séquelles physiques, sans compter la fin de mon couple.

C'est donc avec horreur que j'ai entendu raconter l'enfer que subissait Mme Duret. Enfer que je connais pour l'avoir vécu, avec souvent les mêmes acteurs aux "manettes":

Humiliations, mise au placard, isolement vis à vis du monde professionnel, (interdiction de déplacements, de donner des cours, d'aller en stage, de participer aux regroupements et associations professionnelles), travaux longs, fastidieux et inutiles, ordres contradictoires ou à double entrées, sabotage du travail, coups montés, tentatives de déstabilisations auprès de l'équipe, des utilisateurs, mensonges permanents, flicage,, ingérence ubuesque dans la partie la plus technique du travail, due à une jalousie maladroite, et un refus du pouvoir et de la reconnaissance que donne le savoir professionnel, attaques enfin au porte monnaie par des mises à pieds sous des prétextes fallacieux. La seule différence notable entre le traitement subi par Mme Duret 8ans après les miens, est la technicité et sans doute l'efficacité accrues dans la méchanceté